



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des Monuments
historiques

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de l'ancien Hôtel de Beaufort à Arras (Pas-de-Calais)

Le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur dans l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

Vu le décret du 8 avril 2011 portant nomination de Monsieur Dominique BUR en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2008 portant formation de la commission régionale du patrimoine et des sites modifié par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 ;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 29 mars 2007 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien Hôtel de Beaufort à Arras (Pas-de-Calais) présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage remarquable de l'architecture civile arrageoise du milieu du XVIII^e siècle et pour la qualité de ses décors sculptés extérieurs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : - Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'ancien Hôtel de Beaufort, aujourd'hui collège Jehan Bodet, avec les ailes des communs, la cour et le portail sur la rue Aristide Briand, situé 3bis rue Aristide Briand à ARRAS (Pas-de-Calais), cadastrée section BD sous le numéro de parcelle 60 d'une contenance de 84 a 22 ca et appartenant au CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS, n° SIREN 226 200 012, ayant son siège Hôtel du Département place de la Préfecture à ARRAS (Pas-de-Calais) et pour représentant responsable Monsieur Dominique DUPILET, Président, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

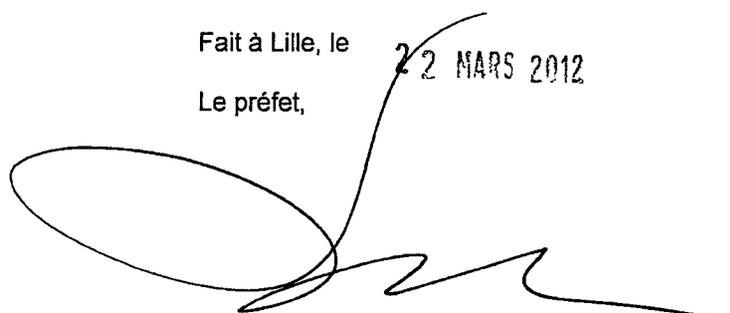
ARTICLE 2 : - Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nord – Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le

22 MARS 2012

Le préfet,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several horizontal strokes.

Dominique BUR